



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_083

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS**

Autorisation - Approbation

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations,
Vu les articles L. 2121-22 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 2 et 4 des statuts proposés par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole,
Vu l'adhésion de la ville et la désignation de ses représentants par délibération n° 494 du 08 avril 2004,
Considérant le renouvellement intégral du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020,

Il appartient donc au nouveau Conseil Municipal de procéder à la désignation des 2 représentants de la ville à l'Assemblée Générale de l'Agence dont un sera proposé comme membre du Conseil d'Administration.

L'élection de ces derniers se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats pour l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Hugues QUESTE
Valérie PRINGUEZ

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'élire les représentants du Conseil Municipal à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour
- 9 abstentions :
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 059-215900176-20260529-DE26_083-DE

webdelib

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole : Hugues QUESTE, Valérie PRINGUEZ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS